

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 4 mai 2009

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

abrogeant l'arrêté du 14 juin 1990, portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives concernant l'aide à l'octroi d'un agrément pour devenir personnel scientifique du contingent.

Du 13 janvier 2009

DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT.

ARRÊTÉ abrogeant l'arrêté du 14 juin 1990, portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives concernant l'aide à l'octroi d'un agrément pour devenir personnel scientifique du contingent.

Du 13 janvier 2009

NOR D E F D 0 9 0 2 1 7 7 A

Texte abrogé :

Arrêté du 14 juin 1990 (BOC, p. 2396 ; BOEM 160). Non inséré dans Boréale.

Référence de publication : JO n° 30 su 5 février 2009, texte n° 29 ; signalé au BOC 12/2009.

Note de la CPBO : Le présent texte n'est pas inséré *in extenso* dans la base de données.

Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique « Référence de publication » ci-dessus.